13.

Cas FRC 44

A QUOI PENSONS-NOUS, FRANÇOIS?

OU

Réflexions d'une Société de Patriotes éclairés ſur les opérations de l'Aſſemblée nationale ;

SUIVIES

De ſon Arrêté ou proclamation aux quatre-vingt-trois Départemens François.

M+W155

A QUOI PENSONS-NOUS, FRANÇOIS?

OU

Réflexions d'une Société de Patriotes éclairés ſur les opérations de l'Aſſemblée Nationale;

SUIVIES

De ſon Arrêté ou Proclamation aux quatre-vingt-trois Départemens François.

AMIS, prenez-y garde, ceux que l'on vous préſente comme vos ennemis le ſont bien moins encore que ceux à qui vous avez trop long-temps accordé votre confiance. Ouvrez les yeux, & voyez dans quel abîme de maux ils cherchent à vous plonger; examinez avec quelle adreſſe les perfides ont ſu s'emparer de tous les pouvoirs; ils ont multiplié les entraves dans l'exécution de leurs propres

décrets, afin d'entretenir l'anarchie ſous le poids de laquelle la France gémit, parce qu'ils ſavoient bien que ce moyen étoit sûr pour ſe rendre néceſſaire. Ils ont interdit au peuple la faculté d'approuver ou de rejeter leurs décrets, tandis qu'un peuple libre ne peut être aſſujetti qu'aux lois qu'il a conſenties lui-même. Ils ont déclaré que leurs mandats n'étoient point impératifs, parce que ces mandats ſe réuniſſoient tous pour le bien de l'état, & qu'eux au contraire vouloient le perdre. Ils ſe ſont rendus inviolables, parce qu'ils n'ont pas voulu être reſponſables de tout le mal qu'ils préparoient à la France. Pour exécuter plus sûrement leurs funeſtes deſſeins, ils ont fait arracher le roi de ſon château de Verſailles; ils l'ont fait traîner à Paris, qu'ils avoient ſoulevé; & l'y ont ſuivi, parce que, la veille, ils avoient décrété que l'aſſemblée étoit inſéparable de la perſonne du roi. C'eſt dans cette ville où ils ont commencé à lever le maſque, & à agir en deſpotes. Ils ont formé le clubs dit des Jacobins, ont fait établir ſes affiliés dans toutes les villes du royaume, parce qu'ils avoient beſoin d'une force impoſante pour contrebalancer la ſaine partie de leur aſſemblée. Ils ont employé toutes ſortes de

moyens pour anéantir la ſeule autorité qui les gênât, parce qu'elle étoit légitime. Ils n'ont épargné ni l'autel ni le trône. Les gravures, les libelles, les théâtres, tout leur a ſervi pour détruire dans le peuple le peu de mœurs qu'il avoit conſervées, & le reſpect qu'il avoit encore pour la religion de ſes peres, & la perſonne de ſes rois. Leur comité de conſtitution n'avance à rien, parce qu'ils veulent éterniſer leur autorité uſurpée. Celui des finances ne rend compte de rien, parce qu'ils ne peuvent juſtifier de l'emploi des 1200 millions d'aſſignats, qui ſont déjà abſorbés, & qu'ils craignent de faire ouvrir les yeux ſur la fortune immenſe & trop prompte de beaucoup de leurs membres. La France ne connoît point encore ce qu'elle doit, ni quelles ſont ſes reſſources, parce qu'ils ſavent bien que leurs dilapidations ont preſque doublé le déficit; que, graces à leur mauvaiſe adminiſtration, la banqueroute eſt inévitable, & qu'ils n'ont point encore trouvé de moyens de rejeter ce malheur ſur toute autre cauſe. Mais leur comité des recherches (cet hydre cent fois plus redoutable que l'ancienne police & que l'inquiſition eſpagnole) leur en fournira bien. D'abord ils prétexteront des crimes juſqu'à-

lors inconnus, qu'ils nommeront de lefe-nation, & qui ne feront, dans le fait, que lefe-tyrannie. Auffi-tôt vous verrez paroître une armée de mouchards, qu'ils entretiennent à grands frais. La France en fera couverte; ils s'étendront jufques dans les cours étrangeres les plus reculées : & alors quels mémoires de dépenfe ne vous préfentera-t-on pas ? . . . . Ce comité feul abforberoit toute la France.

Jetez, amis, un coup-d'œil fur les opérations de ces foi-difans légiflateurs, & fachez enfin les apprécier. Ils ont décrété que la France étoit un état monarchique, & par la conftitution même, elle n'eft compofée que de quatre-vingt-trois républiques fédératives. Ils ont délégué au roi le pouvoir exécutif, & ils l'ont dépouillé des forces néceffaires pour faire exécuter les lois. Ils ont déclaré que le pouvoir légiflatif réfidoit dans le peuple, & ils veulent foumettre ce même peuple aux lois qu'il n'a pas confenties. Que dis-je ? ils ont pouffé la trahifon jufqu'à arracher de lui le ferment d'accepter une conftitution qu'il ne connoiffoit pas. Ils ont décrété 1200 millions d'affignats, tandis que, fur trente villes de commerce qu'ils avoient confultées à cet égard, vingt-trois le rejetoient. Ils ont renoncé à toute

eſpece de conquête, & ils ont fomenté les troubles du Comtat, dont ils veulent s'emparer. Ils ont déclaré le mot de banqueroute infame, & ils ont réduit les créances les plus légitimes. Ils ont dit que les propriétés étoient inviolables, & ils ont attaqué les plus ſacrées, celles acquiſes au prix du ſang & de la vie. Ils ſe ſont emparé des biens du clergé, ſous le prétexte qu'ils étoient le patrimoine des pauvres, & ils n'ont pas encore pourvus à la ſubſiſtance de cette partie ſouffrante de l'état. Ils n'ont inventé le ſerment des prêtres & celui des officiers de l'armée, que pour armer la patrie, qu'ils pouvoient corrompre, contre celle qui n'écoutoit que l'honneur & l'amour ſeul de la patrie. Ils vous ont dit : Nul ne peut être inquiété pour ſes opinions, & cependant tout ce qui n'eſt pas aſſermenté, tout ce qui n'eſt pas du club des Jacobins ou de ſes affiliés, tout ce qui ne penſe pas comme les Camus, les Barnave, les Péthion, les Robeſpierre, les Reubel, les Lameth, les d'Orléans, les Marat, les Prudhomme, les Deſmoulin, & autres ennemis de l'état; enfin tous les honnêtes gens qui tiennent à la religion, aux mœurs, & à l'honneur, qui brûlent pour la liberté, & qui abhorent la licence; ceux qui croient que

le gouvernement monarchique est celui qui convient le mieux à la France ; ceux qui pensent que le monarque doit être respecté autant que les lois qu'il fait exécuter ; ceux qui respectent les lois & les autorités constituées ; ceux qui regardent comme ennemis de l'état les traîtres qui veulent le renverser ; ceux enfin qui aiment l'ordre & la paix : ceux là, dis-je, ceux-là sont les seuls outragés, les seuls poursuivis, les seuls persécutés, & souvent leurs jours mêmes sont exposés à la fureur d'un peuple égaré, qui n'est retenu par aucun frein.

Que doit-on penser de ces lois, qui n'ont de force que pour immoler l'innocent & sauver le coupable ? Quelle opinion peut-on avoir de ces soi-disans législateurs, qui sont témoins de tous ces désordres, & qui ne savent pas, ou ne veulent pas les réprimer ? Ecoutez-les, ces fourbes : ils ont armé, disent-ils, les citoyens pour défendre la liberté, & cette liberté est attaquée sous leurs yeux & par eux-mêmes. Plusieurs de leurs membres, qui avoient cru devoir s'opposer à des décrets qu'ils regardoient comme souverainement injustes, n'ont-ils pas été sur le point d'être victimes de l'audace des factieux ? Combien de lâches qui, dans la crainte de la fatale lanterne,

ont donné leur voix à des décrets que leur conf-cience & le bien de l'état rejettoient ? Qui ne fait que les tribunes & la terraffe des feuillans ont fouvent produit fur l'ame de ces foi difans peres de la patrie le même effet que le fer des tyrans produit fur celle de leurs efclaves ? Quelle sûreté y a-t-il dans un état où les lois expofent la vie des plus honnêtes citoyens à la cupidité des vils dénonciateurs ?

Mais ce n'eft pas tout, amis, écoutez, & frémiffez. Le départ du roi étoit connu du monftrueux comité des recherches, quinze jours avant qu'il ne s'exécutât. Le général La Fayette & le commandant Gouvion y ont eux-mêmes prêté les mains ; ils favoient les motifs qui déterminoient le roi à cette démarche, qui eût pu fauver la monarchie, & il les ont appuyés. Loin de détourner le roi de ce projet, qui rempliffoit fi bien leurs coupables deffeins, pour le déterminer au contraire plus promptement, ils ont fait redoubler les outrages, & y ont fait ajouter les menaces. Gouvion, le perfide Gouvion a été lui-même témoin de la fortie du roi & de fa famille ; il pouvoit en arrêter les fuites, & le monftre ne l'a pas fait. Ils favoient bien, les traîtres, que leurs victimes ne leur échaperoient pas : & il étoit

effentiel, pour accomplir leurs forfaits fous une apparence de juftice, qu'ils les laiffaffent aller jufqu'au delà de vingt lieues. Quel affemblage de perfidie & de fcélérateffe! Voyez le couteleux La Fayette, avec quelle tranquillité il eft venu affurer l'affemblée qu'il répondoit du roi ; écoutez-le fe rendre garant de la conduite de fon collegue Gouvion. Suivez fon aide-de-camp Romeuf; n'ayez pas peur qu'il s'égare : de vingt routes qui conduifent aux frontieres, il prend précifément celle que la famille royale avoit choifie. Avez-vous remarqué le calme qui régnoit alors dans Paris ? Les chefs confpirateurs s'applaudiffoient déjà du fuccès de leur crime; ils ne prenoient pas même la peine de réprimer la joie cruelle qu'ils reffentoient. Ceux qui n'étoient pas dans le fecret croyoient déjà voir fondre fur leurs têtes coupables le châtiment qu'ils avoient mérité : & cependant le peuple étoit tranquille, & ne fembloit éprouver d'autre fentiment que l'inquiétude fur le fort du roi. Mais c'eft qu'alors fes fuborneurs l'avoientabandonné à lui-même. Auffi les fcélérats ont bien fenti le danger qu'il y avoit de le laiffer plus long-temps dans cet état; ils ont craint que le repentir ne vînt a fe gliffer dans le cœur de ceux qui avoient

trompés, & du secours desquels ils avoient encore besoin, pour mettre le comble à leurs forfaits. Déjà les Robespierre & les Reubel montent à la tribune, & crient au parjure. Déjà leurs émissaires se répandent dans tous les quartiers de la ville, & communiquent, de proche en proche, la fureur de ces régicides. Une foule d'écrits, qui n'exhalent que le venin de la rebellion, sont distribués; des placards les plus insultans, des gravures les plus indécentes sont étalés; l'effigie du roi est par-tout effacée; des forcénés, armés de piques, promenent un étendart, où chacun lit en gros caracteres: *Confiance entiere à l'assemblée nationale, & point de roi* : &, pour comble d'horreur, l'infernal Robespierre a l'incroyable audace de proscrire la tête sacrée du roi; & le monstre vit encore! Enfin le roi arrive. Un Barnave est à ses côtés, & le sépare de son auguste épouse. Le général fait défendre aux spectateurs de se découvrir. De son ordre, les femmes qui ont des chapeaux noirs sont obligés de les retirer, parce que la reine en avoit un. Les soldats ont l'arme au bras, & menacent d'égorger les françois qui laisseront échapper le moindre signe d'alégresse que leur inspire toujours la présence du monarque. Les

barbares ont la cruauté d'enchaîner ſur le ſiége de la voiture même du roi les trois fideles gardes-du-corps qui l'avoient accompagné. Quel raffinement d'inhumanité ! Ecoutez ces monſtres répéter de toutes parts : « Nous avons » des otages maintenant, nous ne craignons » plus rien ». Oui, oui, vous en avez cruels ! Mais tremblez, vos victimes ont des défenſeurs ; vos forfaits ſont connus, votre ambition eſt dévoilée ; & les françois qui connoiſſent maintenant tout le prix de la liberté, ſecoueront le joug affreux que vous voulez leur impoſer : ils vengeront la majeſté de la nation outragée dans la perſonne du roi. Tremblez, ils la vengeront.

Mes amis, le temps preſſe : nos tyrans ont déjà envoyé des émiſſaires dans tous les départemens, ſous le prétexte de faire prêter le ferment d'honneur ; ferment que le retour du roi rend nul. Mais ne vous y trompez pas, leur principale miſſion eſt de porter les peuples qu'ils viſitent à les aider dans le parricide qu'ils projettent. Prévenons-les, volons au ſecours du monarque ; écartons les bourreaux qui l'entourent : que nos cœurs lui ſervent de rempart ; rendons-le libre comme nous ; livrons à la ſévérité des lois tous les coupables ;

forçons l'aſſemblée nationale à ſuivre les mandats de ſes commettans, parce qu'eux ſeuls contiennent le vœux général de la nation. Tranſportons le monarque & l'aſſemblée loin de cette ville, où les factieux ont tant de moyen d'exécuter leurs forfaits. C'eſt là le ſeul moyen de ſauver la France; c'eſt là le ſeul moyen d'arrêter la vengeance des puiſſances étrangeres, qui ſont prêtes à fondre ſur nous; c'eſt là enfin le ſeul moyen de conſerver l'honneur du nom françois, & de pouvoir dire que nous ſommes libres ſous un roi citoyen.

Pouvez-vous, en vérité, croire que vous êtes libres, françois? On vous le dit: mais l'êtes-vous en effet? Non ſans doute. Le joug que l'on a ſubſtitué à celui qui vous accabloit eſt cent fois pis encore. La fortune, la vie, l'honneur des citoyens, rien n'eſt en ſûreté. La France gémit ſous le deſpotiſme des clubs, qui répandent dans le peuple tous ces écrits incendiaires, avec le ſecours deſquels ils ſont parvenus à faire mépriſer la religion, les mœurs, les lois, & le pouvoir légitime. Eh! nous oſons nous dire libres! ... nous ne ſommes que de vils eſclaves du crime! ... Un peuple libre eût déjà demandé compte à ſes repréſentans de leurs opérations, principale-

ment sur les finances. Un peuple libre, qui ne peut être assujetti qu'aux lois qu'il a acceptees lui-même, se fût bien gardé de jurer, par serment, de défendre la constitution qu'il ne connoissoit pas, & qui pouvoit ne pas lui convenir. Un peuple libre auroit dit enfin à ses représentans : Nous vous avions chargés de vous réunir auprès du roi, pour réparer le désordre de nos finances, pour supprimer les abus qui régnoient dans toutes les branches du gouvernement : & qu'avez-vous fait? Vous avez détruit tout, & vous n'avez rien réparé, Vous avez augmenté les dépenses, & diminué les revenus. Votre comité des recherches & votre armée d'espions ont déjà plus couté à la France que les guerres de Louis XIV, les maîtresses de Louis XV, les déprédations des Calonnes, & les emprunts des Necker. Vous avez avez eu l'audace de vous prévaloir des lettres d'adhésion que vous ont adressées différentes municipalités ; mais vous saviez bien qu'elles ne renfermoient pas le vœu général, qui ne peut être manifesté que par les assemblées primaires. Vous les avez interdites ces assemblées, & vous avez souffert que des sociétés criminelles s'élevassent autour de vous, & vous n'avez pas déclaré infames ceux d'entre vous qui

s'y ſont incorporés. Vous avez eu la baſſeſſe d'être les premiers eſclaves de ces ennemis de la patrie. Vous avez ſouffert que votre roi fût arraché de ſon palais, pour être traîné à Paris, & mis à la garde de ſes aſſaſſins. Vous vous êtes transférés dans cette ville de crimes, & vous avez pouſſé la lâcheté juſqu'à rendre des décrets contre votre conſcience, la juſtice, & le bien de l'état. Vous avez ſouffert que, ſous vos yeux, dans votre ſein même, l'on portât atteinte au reſpect dû au chef ſuprême de la monarchie. Vous n'avez pas réprimé l'audace des factieux, &, par votre exemple même, vous avez autoriſé les outrages faits à la majeſté du trône. Vous avez cherché à nous faire obéir à des lois que nous n'avons pas approuvées, ou à devenir parjures. Vous avez ſouffert qu'au mépris même de vos décrets, le premier citoyen du royaume ne fût pas libre. Enfin vous avez oublié qui vous êtes & qui nous ſommes. Revenez, hommes pervers, revenez, & rendez-nous compte de votre conduite. En outre-paſſant les pouvoirs que nous vous avions donnés, & qui tous étoient limités, vous les avez annullés; vous n'êtes plus pour vos commettans que des rebelles, des prévaricateurs, & des tyrans. Vous . . . légiſ-

lateurs ! . . . Non, non, non, vous n'êtes plus qu'une troupe infame de régicides, & nous vous abandonnons au glaive de la justice. Vous ne pouvez échapper à vos remords; vous savez quel châtiment vous attend, & vous prolongez le plus que vous pouvez votre inviolabilité. Mais cette inviolabilité peut-elle & doit-elle exister? Non sans doute : vos mandats seuls vous la donnoient; en renonçant à la cause, vous avez renoncé à l'effet.

Voilà, françois, voilà ce qu'un peuple libre eût osé dire; voilà ce qu'il eût exécuté, & voilà ce qui vous reste à faire, si vous voulez conserver cette liberté dont vous prétendez jouir. Mais prenez-y garde, la véritable liberté est loin de la licence; elle ne consiste que dans une aveugle soumission aux lois consenties par la nation entiere, & sanctionnées par le roi. Souvenez-vous que le mépris de la religion entraîne la dépravation des mœurs; n'oubliez pas que celui qui fait exécuter les lois doit être respecté comme elles-mêmes : car sans cela elles cessent d'être actives; elles varient autant que les opinions, & l'affreuse anarchie en devient une suite nécessaire. Rougissez, françois, d'avoir oublié un moment que, de tout l'univers, vous étiez la nation la

plus

plus douce, la plus fidele, la plus juste, la plus généreuse, & la plus vaillante. Reportez-vous aux temps où vous ne pouviez, sans la plus douce émotion, prononcer ce cri d'alégresse françoise : *Vive le roi :* il étoit le signal de la victoire; il adoucissoit vos maux; il échauffoit votre courage, & vous transformoit en héros... Ah! mes amis, mes chers amis, vous ne pouvez encore l'entendre sans être attendri jusqu'au fond de l'ame . . . Voyez ce monarque qui, par tous les sacrifices qu'il a faits, mérite notre amour; voyez-le indignement persécuté, outragé, & calomnié. On n'épargne rien pour ajouter à l'amertume de son ame. Les moindres égards dûs à l'humanité sont défendus pour lui. On lui interdit jusqu'au droit de se plaindre, tandis que le dernier des citoyens en auroit la liberté. Ecoutez ses ennemis & ceux de la patrie, ils applaudissent hautement de ravoir en leur puissance ces illustres otages, qui semblent les mettre à l'abri du châtiment que méritent leurs forfaits. Ils osent braver maintenant ceux dont ils ont trahi les intérêts. Déjà ils osent lever une main parricide sur la personne sacrée du monarque; & parce qu'il a voulu leur épargner un crime en s'arrachant au fer de ses assassins, ils parlent

déjà de livrer ſa tête aux bourreaux... Amis ! vous frémiſſez ſans doute... Mais lorſque le danger eſt ſi preſſant, il ne faut pas perdre de temps à d'infructueuſes lamentations. Souvenez-vous que vous êtes françois, & alors tout peut être réparé. Rompez ces clubs deſtructeurs de la monarchie, que vous avez trop long-temps ſoufferts dans votre ſein. Rappelez vos députés qui ſont à voyager, & qui doivent être à vos ordres; nommez-en d'autres, & enjoignez leur de ſuivre l'eſprit de vos cahiers: mais ſur-tout aſſignez-leur une ville où ils puiſſent être libres eux-mêmes dans leurs délibérations. Songez que le malheur de la France ne vient que de la tranſlation de l'aſſemblée dans une ville où cent mille brigands ſont toujours prêts à ſervir les factieux qui les paient. Déclarez à la ville de Paris que le roi appartient à la nation entiere ; que vous voulez qu'il ſoit libre d'habiter telle ville, ou tel château qu'il lui plaira. Dites-lui que ce n'eſt qu'à cette condition ſeule que vous voudrez bien pardonner & oublier tous les attentats dont elle s'eſt rendue coupable envers le chef ſuprême de la nation; & ſi les habitans, nourris dans le crime, pouſſent l'audace juſqu'à ſe refuſer à vos juſtes réclamations, montrez-leur ce que

peuvent des françois qui combattent pour la liberté & le roi. Provinces ! ſongez bien que Paris n'eſt rien pour vous, & que vous êtes tout pour lui. Cette ville ſuperbe pourroit-elle vous en impoſer? . . . . Eh ! mes amis, ne ſavez-vous pas que la lâcheté eſt inſéparable du crime ? La liberté, l'honneur du nom françois, l'amour pour votre roi : voilà ce qui doit vous rendre invincibles. Jurons-donc tous de mourir pour la liberté & le roi ; marchons, & nous ſommes sûrs de vaincre.

Arrêté des douze cents citoyens éligibles, amis de la patrie, de la loi, & du roi.

Nous citoyens françois des différens départemens, & réunis dans ce moment en la ville de ***, ſouſſignés :

Sans prétendre examiner ſi le roi a dû s'éloigner d'une ville où la préſence même des repréſentans de la nation n'a pu réprimer l'audace des factieux, ſans vouloir approfondir les motifs qui ont pu déterminer la municipalité de Paris à autoriſer, pour ainſi dire, par l'impunité, non ſeulement les atteintes portées à l'autorité déléguée par la conſtitution au premier fonctionnaire public, mais encore les

outrages ſans nombre faits à la nation entiere dans la perſonne ſacrée du monarque, reconnoiſſant que le roi doit être autant reſpecté que la loi qu'il fait exécuter, & que le premier citoyen de l'état doit jouir de la même liberté que la déclaration des droits de l'homme aſſure à tous les ſujets de l'empire; conſidérant que, par la ſuſpenſion des aſſemblées primaires, le peuple françois ne peut manifeſter ſon vœu général, ſans lequel l'aſſemblée nationale ne peut & ne doit pas prononcer ſur les grands intérêts, qui paroiſſent maintenant l'occuper, & croyant enfin qu'ayant juré *librement*, nous le répétons *librement*, d'être fideles à la patrie, à la loi, & au roi, nous ne pouvons manquer à ce ferment ſans nous couvrir d'infamie :

Déclarons infames & indignes du nom françois tous ceux qui prêteront le nouveau ferment d'honneur, qui devient nul, non ſeulement par le retour du roi, mais encore parce qu'il eſt contre les principes d'un gouvernement monarchique; en conſéquence proteſtons de tout ce que pourront faire MM. les commiſſaires envoyés dans les différens départemens, pour faire prêter ce ferment, & que nous avons remarqué n'être partis qu'après le retour du roi. Nous nous réſervons expreſſé-

ment de dénoncer, en temps & lieu, comme ennemis de la patrie ceux d'entre lesdits commissaires qui auroient communiqué avec les clubs des soi-disans amis de la constitution déjà dénoncés à l'assemblée nationale elle-même, pour avoir excité l'insubordination dans nos régimens.

Protestons de toutes les lettres d'hadhésion adressées par plusieurs municipalités & départemens, comme n'étant pas le vœu général de toute la nation, nous réservant de donner une liste de toutes les lettres d'improbation adressées également à l'assemblée nationale, & qui, par un motif sans doute condamnable, & que nous invitons tous les bons françois à approfondir, n'ont pas reçu la même publicité que les premieres.

Protestons en notre nom & en celui de tous les véritables françois qui ont juré, comme nous, fidélité à la patrie, à la loi, & au roi de l'attentat fait à la liberté de la personne sacrée & inviolable du monarque; & nous dénonçons, dès ce moment, à l'accusateur public tous ceux, sans exception, qui y ont contribué.

Déclarons que, vu le danger que courent tous ceux qui, comme nous, aiment la patrie, respectent la loi, & sont fideles au roi, d'être

maſſacrés à chaque inſtant par ceux qui cherchent à renverſer la monarchie, nous nous mettons tous, & chacun de nous en particulier, ſous la ſauve-garde de la nation entiere & de la loi. En conſéquence le préſent arrêté ſera dépoſé chez un notaire, qui en délivrera des copies en forme, pour être envoyées dans tous les départemens, afin que tous les bons françois puiſſent en être inſtruits, & ſe hâtent d'en faire autant.

Comme il n'eſt point de véritables françois qui ne craignent, dans ce moment, pour les jours du monarque & ceux de ſon auguſte famille, nous rendons la ville de Paris reſponſable envers toute la nation de ce qui pourroit être fait contre la sûreté, la liberté, l'autorité, & la vie, non ſeulement du *roi Louis XVI*, mais encore de toute ſa famille, & nous jurons tous de venger le moindre attentat qui ſeroit commis à cet égard.

Nous dénonçons, dès ce moment, à l'accuſateur public tous ceux qui veulent ou changer la forme du gouvernement monarchique, ou dépoſer le roi Louis XVI régnant maintenant. Nous dénonçons nommément, comme traîtres à la patrie, à la loi, & au roi, les ſieurs Robeſpierre & Dandré, députés, l'un comme ayant

osé, en pleine assemblée, désigner la tête du monarque parmi les coupables que la loi doit frapper, & l'autre comme ayant dit qu'il importoit peu au peuple françois que le trône fût occupé par un roi quelconque.

Comme un peuple libre ne peut être assujetti à d'autres lois qu'à celles qu'il a acceptées, & qu'elles n'ont de force qu'autant que le monarque y a donné sa sanction librement; & comme encore, par la protestation du roi, tout ce qui a été décrété par l'assemblée devient nul & de nul effet, nous invitons tous les départemens à convoquer les assemblées primaires, à l'effet de nommer de nouveaux députés, qui sans doute moins ambitieux & plus fideles à la patrie que les premiers, n'oublieront pas que leur premier devoir consiste à ne suivre que ce qui leur sera prescrit par leurs cahiers, qui seuls renferment le vœu général de la nation.

Et enfin, pour réparation de tous les outrages faits au monarque le jour de son retour à Paris, nous demandons, pour l'honneur du nom françois, & tous les bons citoyens l'exigent, que le roi puisse aller où bon lui semblera, pourvu que ce soit dans l'étendue de vingt lieues de l'endroit où siégera le corps constituant, lequel ne pourra désormais résider à Paris, comme

588

étant le foyer de toutes les factions; & lorsqu'il plaira à sa majesté de revenir dans la capitale du royaume, que cette ville soit tenue à lui rendre tous les honneurs dus au chef suprême de la nation. Fait & arrêté à . . . le 27 du mois de juillet 1791 , & déposé le même jour chez M^{e} * * *, notaire audit lieu.